



République de Maurice



## NOTE CONCEPTUELLE

### 54<sup>E</sup> ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC

#### SESSION ACCUEILLIE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE LA RÉPUBLIQUE DE MAURICE

DU 22 AU 26 NOVEMBRE 2023

#### « LE RÔLE DES PARLEMENTS DANS LA PROMOTION DE LA COORDINATION POUR L'AMÉLIORATION DE LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES ET DE LA PLANIFICATION DU RELÈVEMENT DANS LA RÉGION DE LA SADC »

#### I. CONTEXTE DE LA NÉCESSITÉ DE RÉDUIRE LES RISQUES DE CATASTROPHES

1. Depuis la dernière décennie, la région de la SADC est confrontée à des phénomènes météorologiques de plus en plus graves et dangereux, qui entraînent un nombre de victimes sans précédent et des chocs économiques imprévus. Il est désormais fermement établi que le réchauffement climatique provoqué par les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère terrestre entraîne une augmentation notable de la température de la terre, ce qui exacerbe la force dévastatrice des phénomènes météorologiques. Selon le rapport de synthèse sur le changement climatique<sup>1</sup> 2023, la poursuite des émissions de gaz à effet de serre pourrait entraîner une hausse des températures bien supérieure à 1,5

---

<sup>1</sup> IPCC, 2023: Sections. dans : Changement climatique 2023 : Rapport de synthèse. Contribution des groupes de travail I, II et III au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [Équipe de rédaction principale, H. Lee et J. Romero (eds.)]. IPCC, Geneva, Switzerland, pp. 35-115, doi : 10.59327/IPCC/AR6-9789291691647

degré, ce qui menacerait la vie aquatique et humaine de diverses manières. L'élévation du niveau de la mer, les crues soudaines, les vagues de chaleur, les sécheresses et les cyclones intenses sont des conséquences courantes du réchauffement climatique dans la région de la SADC.

2. Par exemple, le cyclone Idai en 2019 a laissé une trace dévastatrice de milliers de sans-abri et de blessés et un bilan de plus de 1200 morts alors qu'il traversait le Mozambique, le Malawi et le Zimbabwe. De même, le cyclone Freddy en 2023 a été l'un des cyclones les plus longs de l'histoire et a frappé de manière pernicieuse les États insulaires et l'Afrique australe continentale, causant d'importants dégâts aux infrastructures et des pertes humaines. Les équipes humanitaires sur le terrain ont fait état de plus d'une centaine de déplacements d'habitations rendus nécessaires par la violence du passage destructeur du cyclone. Après les fortes précipitations des mois d'été, les effets du changement climatique en hiver conduisent invariablement à l'apparition de conditions météorologiques sèches qui provoquent des sécheresses et d'immenses pertes pour l'agriculture. En outre, les migrations de poissons et d'animaux dues aux brusques changements climatiques entraînent des pertes de biodiversité et affectent la sécurité alimentaire.
3. Selon les Nations unies, pour limiter le réchauffement de la planète à un maximum de 1,5 degré, les émissions de gaz à effet de serre peuvent atteindre leur maximum avant 2025 au plus tard, mais doivent ensuite diminuer de 43 % d'ici 2030<sup>2</sup>. Alors que le changement climatique d'origine humaine est traité par des mesures prises pour réduire les émissions de carbone dans le cadre de l'Accord de Paris (2015) concernant la planification du changement climatique et les contributions déterminées au niveau national (CDN), la communauté internationale a également un besoin urgent de renforcer ses plans de gestion des catastrophes et des risques et de rétablissement en vue d'atténuer le nombre de victimes et de limiter les dommages météorologiques au minimum possible.

---

<sup>2</sup> Changement climatique de l'ONU « Qu'est-ce que l'accord de Paris ? » disponible à l'adresse <https://unfccc.int/process-and-meetings/the-paris-agreement#What%20Is%20The%20Paris%20Agreement?> (Consultée le 23 octobre 2023).

## **II. TRANSPOSITION DES CADRES DE PRÉVENTION ET DE RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES PAR LES PARLEMENTAIRES**

4. Plusieurs pays de la SADC ont déjà souscrit au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), qui vise à donner une nouvelle perspective à la gestion des catastrophes en encourageant une approche proactive plutôt que réactive, qui inclut en outre des considérations économiques, structurelles, juridiques, sanitaires, culturelles et technologiques susceptibles de renforcer la résilience des pays à se préparer à l'apparition de catastrophes, qu'elles soient naturelles ou causées par l'homme. Le cadre de Sendai prévoit notamment de réduire le taux de mortalité dû aux catastrophes dans le monde, d'atténuer les pertes économiques qui affectent le produit intérieur brut (PIB) mondial et de veiller à ce que les pays soient dotés de stratégies locales et nationales de réduction des risques. Le concept de « mieux reconstruire » dans le cadre de l'initiative vise à promouvoir le redressement et la reconstruction en tenant compte des lacunes antérieures afin de consolider les futurs plans de préparation aux catastrophes.
5. Alors que les plans de préparation et de réduction des risques de catastrophes (DRRPP) sont mis en œuvre par l'exécutif, les parlements sont considérés comme des agents essentiels du changement socio-économique pour promulguer des lois, exercer un contrôle et représenter les communautés sur les stratégies de gestion des risques de catastrophes et veiller à ce qu'elles restent des préoccupations prioritaires à l'ordre du jour du gouvernement. En tant que porte-parole des populations qu'ils représentent, les parlementaires de la SADC sont censés évaluer les préoccupations des communautés locales en matière de gestion des risques de catastrophe et veiller à ce que des stratégies d'atténuation soient élaborées pour protéger leurs électeurs. En outre, les députés peuvent veiller à ce que les budgets annuels des États soient suffisamment solides pour investir largement dans la réduction des risques de catastrophe, ce qui permettrait d'économiser des coûts à l'avenir.

6. Selon le Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR), « chaque dollar dépensé pour réduire les risques peut permettre d'économiser quinze dollars en coûts de relèvement après une catastrophe. *Chaque dollar investi pour rendre les infrastructures résistantes aux catastrophes permet d'en économiser quatre qui devraient autrement être consacrés à la reconstruction.*<sup>3</sup>. » En conséquence, les parlements sont bien placés pour contrôler les mesures de réduction des risques de catastrophes, d'autant plus que les diverses fonctions constitutionnelles des parlements leur permettent de demander des comptes aux gouvernements sur les progrès réalisés en matière d'investissements dans le DRRPP. Il est donc primordial que les parlements collaborent avec le pouvoir exécutif pour intégrer les cadres de réduction des risques de catastrophe tels que le cadre de Sendai, ainsi que les orientations régulières en matière d'environnement émises par la communauté internationale. Cela est conforme au rôle inhérent du Parlement de mettre en œuvre les objectifs de développement durable (ODD) sur la voie de 2030 et de promouvoir des sociétés justes, pacifiques et inclusives (ODD 16).

### **III. LE RÔLE DES PARLEMENTS DE LA SADC DANS LA PROMOTION DE LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES ET DE LA PRÉPARATION À CELLES-CI**

7. Les météorologues et les observateurs de l'hémisphère sud ont déjà établi que les phénomènes météorologiques El-Nino (réchauffement de la planète) continueront à influencer négativement le climat au cours de l'été 2023-2024. Cela vaut également pour la région de la SADC où des vagues de chaleur et des températures élevées ont déjà été ressenties dans certains endroits depuis septembre 2023. Il a également été observé que les événements météorologiques dans la SADC affectent de manière disproportionnée les personnes les plus vulnérables telles que les personnes handicapées, les femmes et les enfants. À cet égard, il est impératif que le Parlement réduise les inégalités et, par exemple, soutienne l'intégration de la dimension de genre dans les réponses au

---

<sup>3</sup> Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophes (RRC), message clé disponible à l'adresse <https://www.undrr.org/our-work>.

changement climatique, de sorte que la préparation aux catastrophes devienne un processus inclusif qui intègre la voix des femmes et des hommes. En effet, le thème de la Journée internationale de la réduction des risques de catastrophe 2023 des Nations unies, commémorée le 13 octobre, était « Combattre les inégalités pour un avenir résilient », ce qui résonne également avec la nécessité pour les parlements d'agir pour rassembler et diriger des partenariats inclusifs qui peuvent améliorer les stratégies structurées de réduction des risques de catastrophe.

8. Il est donc impératif que la question de la réduction des risques de catastrophe et de la préparation soit abordée par la 54<sup>e</sup> Assemblée plénière du Forum afin de renforcer la capacité des parlements nationaux de la SADC à répondre à la réduction des risques de catastrophe et à se préparer pour l'avenir. En particulier, les parlements peuvent examiner l'existence d'une législation sur la réduction des risques de catastrophes, la mise en place d'un point focal pour la gestion des catastrophes, la création de comités multipartites pour répondre aux catastrophes, la réalisation d'évaluations environnementales, l'évaluation des plans et programmes départementaux pour gérer l'après-récupération, la rapidité des interventions des services d'urgence (police, hôpitaux, pompiers), et la diffusion constante de rapports de surveillance météorologique, pour ne citer que quelques domaines d'intervention.
9. La 54<sup>e</sup> assemblée plénière sera également en mesure de délibérer sur l'aspect régional de la réduction des risques de catastrophe, comme l'échange mutuel d'informations et le partage des enseignements tirés par les autorités chargées de la réduction des risques de catastrophe. En outre, les parlements de la SADC peuvent également échanger des leçons et des bonnes pratiques sur la consolidation des régimes de prévention des catastrophes et les obstacles rencontrés en cours de route, d'autant plus que la région géographique est susceptible d'être confrontée à des événements météorologiques de nature similaire.

**IV. LES OBJECTIFS ET LES RÉSULTATS ATTENDUS DE LA 54<sup>E</sup> ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU FORUM**

10. La 54<sup>e</sup> Assemblée plénière du Forum se tiendra en République de Maurice du 22 au 26 novembre 2023 sous le thème « LE RÔLE DES PARLEMENTAIRES DANS LA PROMOTION DE LA COORDINATION POUR L'AMÉLIORATION DE LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES ET DE LA PLANIFICATION DU RECOUVREMENT DANS LA RÉGION DE LA SADC » en vue de renforcer la capacité des parlements membres à se préparer aux catastrophes naturelles à partir d'une approche multisectorielle et d'assurer un redressement rapide qui cause le moins de dommages possible aux économies nationales.

11. Les objectifs spécifiques et les résultats attendus de la 54<sup>e</sup> assemblée plénière seront donc les suivants :

- a) Promouvoir la coopération interparlementaire, la diplomatie et la solidarité entre les parlements membres de la SADC, et célébrer l'identité de la SADC ;
- b) Faire le point sur les cadres législatifs relatifs à la réduction des risques de catastrophes et à la planification de la préparation (DRRPP) ;
- c) Délibérer sur le rôle des parlements dans la mise en œuvre de la RRCPP dans les pays de la SADC, y compris par l'intégration du cadre de Sendai ;
- d) Étudier les possibilités de coopération entre les parlements de la SADC afin d'améliorer les cadres régionaux existants pour le DRRPP ;
- e) Commémorer la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes le 25 novembre 2023, et discuter de l'importance de la participation des femmes dans la formulation des politiques de RDPP.
- f) Examiner et approuver les rapports des comités permanents, du Caucus régional des femmes parlementaires et des autres organes du Forum ;

- g) Examiner les motions et les déclarations des députés qui s'inscrivent dans le cadre du thème de l'Assemblée plénière ; et
- h) Promouvoir la politique interparlementaire parmi les parlements membres de la SADC en ce qui concerne les valeurs partagées et les agendas communs.

V. LIEU

12. La 54<sup>e</sup> Assemblée plénière sera une session physique accueillie physiquement par l'Assemblée nationale de la République de Maurice, située à Port Louis, Maurice.

\*\*\*